

Exploitation forestière illégale

Quatre trafiquants de kévazingo sous les verrous

B.M.
Libreville/Gabon

Il s'agit de Nze Angwé, Yang Showling, Honoré Kengne et Moustapha Mamadou, présumés coupables de coupe et de vente d'une essence menacée d'extinction.

LES faits se déroulent, il y a quelques semaines, à environ 100 km de Makokou. Ils mettent en scène quatre personnes exploitant illégalement le bois nommé kévazingo, une essence extrêmement rare et menacée

d'extinction du fait de la surexploitation dont elle est victime. D'où l'arrestation de Nze Angwé, Yang Showling (ressortissant chinois), Honoré Kengne et Moustapha Mamadou.

Un jour, un plateau transportant une grume de cette espèce est intercepté par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou, accompagné des agents de la police judiciaire (PJ), de la gendarmerie et de l'ONG Conservation Justice. Après que le conducteur et le convoyeur ont présenté l'autorisation de récupération de bois au nom de Nze Angwé, exploitant fo-



Photo : DR

Les trois personnes interpellées à Makokou pour exploitation illégale du kévazingo.

restier, une enquête est ouverte. Elle conduit à une des-

cente dans le village Moubamouzé, sur la route d'Okondja,

à près d'une centaine de kilomètres de Makokou.

De ces investigations, il ressort que le kévazingo litigieux est coupé à la demande de Nze Angwé justement et de Yang Showling, acheteur et revendeur de bois, qui aurait déboursé 1,5 million de francs pour la circonstance. En vue de lever le voile sur le procédé utilisé pour l'obtention de l'autorisation de récupération, toutes les personnes citées dans cette affaire sont entendues et des objets saisis. En fouillant dans ses archives, la gendarmerie s'aperçoit également que Nze Angwé est inscrit dans ses fichiers pour une affaire similaire en 2013, dans

le Woleu-Ntem...

Depuis la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise, l'Etat s'est doté d'un arsenal juridique, notamment afin de lutter efficacement contre l'exploitation forestière illégale sur le territoire national. En dépit de cette réglementation, nombre de personnes n'hésitent pas à se lancer dans cette activité sans autorisation de l'administration. Elles s'y adonnent d'autant plus intensément que le kévazingo, très prisé en Chine, fait l'objet d'une forte demande de la part des ressortissants du pays de Mao résidant au Gabon.

La course effrénée au kévazingo !

B.M.
Libreville/Gabon

LE kévazingo, considéré comme un bois sacré au Gabon, doté de vertus thérapeutiques, ne résiste pas à l'assaut des exploitants illégaux et fait l'objet d'un vaste trafic. "On ne doit pas vendre ce bois. Il garde la forêt. Les esprits de la forêt poursuivront ceux qui le vendent. La génération qui viendra après nous aura du mal à compren-

dre que ce bois est important parce qu'il aura peut-être disparu", se désolait un vieil homme très au fait de la légende qui entoure cette espèce. C'est en somme l'une des essences célèbres du Gabon (et du Cameroun), tout comme l'okoumé. Mais contrairement à ce dernier, peu cher en raison de son abondance, le "keva" est rare et met des années à arriver à maturité. Très dur et dense, il est utilisé pour fabriquer des meubles chics (chaises, tables) ou encore des cloches en bois et est apprécié pour ses veines apparentes, qui

font de jolis dessins, souligne un connaisseur.

De couleur rouge, noire ou marron, ce bois, oveng en langue fang ou bubinga en Occident, est particulièrement prisé par les Asiatiques, notamment Japonais et Chinois. Ce qui à l'évidence justifie leur présence dans les zones forestières qui en regorgent. Cette forte demande a fait exploser l'exploitation illégale, selon l'ONG Conservation Justice qui s'inquiète des conséquences. "On s'est rendu compte qu'il y a un trafic important dont les retombées se chiffrent en

milliards de F CFA", affirme un juriste travaillant avec l'ONG.

Le Gabon a interdit l'exportation de grumes brutes en 2010 et tout arbre abattu doit faire l'objet d'au moins une transformation locale avant d'être exporté. Or dans le cas d'espèce, cette mesure n'est pas forcément respectée, le bois brut étant le plus prisé. "Certains arbres ont plus de 500 ans. Pour prélever les plus gros, il faut d'abord déforester autour de l'arbre, puis le faire tomber et creuser une rampe dans la terre", explique un connaisseur, qui souligne qu'il y a là comme une manne assez importante échappant à l'Etat gabonais.



Photo : Julie Nguimbi

Le kévazingo, un bois très recherché et menacé de disparition.

Lutte contre l'immigration clandestine Plus de 100 "sans-papiers" refoulés

F.M.M & Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

CENT-six (106) : c'est le nombre exact de clandestins et anciens taulards qui, au terme d'un récent séjour au Centre de rétention administrative de la direction générale de la Documentation et de l'immigration (DGGI), ont été priés, le mardi 20 octobre dernier en soirée, d'embarquer à bord du navigateur MV Agamba IMO 7222255 battant pavillon nigérian, en vue de regagner leurs pays respectifs. Aux 34 Togolais, 20 Maliens, 13 Nigériens et 8 Béninois qui constituaient le plus gros lot du contingent, on dénombrait également des Sénégalais, Ghanéens et Béninois, ainsi que d'anciens prisonniers frappés par la justice gabonaise d'interdiction de séjour sur le territoire national. La plupart de ces personnes avaient été interpellées par les services de la DGGI sur l'île Coniquet, située entre le port commercial d'Owendo et l'île Perroquet, alors qu'elles venaient du port de Calabar au Nigeria. Elles étaient entrées au Gabon après avoir passé plus d'un mois de route et de navigation en mer.

A la suite de leur interpellation et surtout après avoir clairement retracé le parcours des uns et des autres et rempli toutes les conditions inhérentes à leur reconduite aux frontières, la DGGI a loué les services d'un navigateur pour les faire repartir dans les conditions les meilleures dans leurs pays d'origine.

Il faut souligner que parmi ces "sans-papiers" figurent quelques personnes dangereuses, comme ce sujet ghanéen fortement impliqué dans le trafic d'êtres humains. « Nous avons été contactés à Lomé par un démarcheur qui nous a pro-



Photo : FMM

Hommes et...



Photo : FMM

... femmes figurent au nombre des personnes qui ont été refoulées la semaine dernière, pour séjour irrégulier et mauvaise conduite.

posé le voyage sur Libreville à bord d'un bateau à partir du Nigeria et moyennant 300 000 francs CFA par femme et 400 000 francs CFA par tête d'homme. Sachant que les 300 000 francs CFA ne représentaient rien face à ce que nous pouvions gagner ici à Libreville, nous avons accepté et pour ceux qui n'avaient pas d'argent sur eux, le démarcheur a expliqué que ceux-là doivent travailler gratuitement pour lui pendant un an avant d'être libres, ou encore payer 1 200 000 francs CFA, une fois au Gabon », a confié à la presse Pélagie Pakou, 22 ans, en provenance du Togo. Malheureusement, à peine arrivés,

Pélagie et les autres candidats à l'immigration ont vu leur rêve brisé par l'intervention des forces de sécurité.

Salué par de nombreux observateurs nationaux, qui disent aujourd'hui vivre à l'étroit du fait d'une immigration sauvage et incontrôlée, ce nouveau refoulement d'immigrés clandestins devrait permettre un tant soit peu aux Librevillois de recouvrer un minimum de sommeil. Même s'il est vrai que les refoulés ne représentent en réalité qu'une goutte d'eau dans l'océan, quand on sait le nombre de personnes vivant en situation irrégulière sur le sol gabonais.

Renault LOGAN MCV
Partez à l'aventure

À PARTIR DE 9 500 000 F.CFA TTC
ou le loyer de 11 900 000 F.CFA TTC

Renault SANDERO
Le design compact

À PARTIR DE 9 500 000 F.CFA TTC
ou le loyer de 11 300 000 F.CFA TTC

Renault LOGAN
L'élégance familiale

À PARTIR DE 7 500 000 F.CFA TTC
ou le loyer de 9 950 000 F.CFA TTC

SODIM TP est représenté à Port-Gentil par GESPARG.

sodim tp BP 506 - LIBREVILLE - T : (04) 01 79 26 43 / 01 79 26 45 / 01 79 27 57
email : sodim.tp@groupepsafrica.com - www.sodimtp.com

Nous contribuons l'aventure